

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 00 3656	Société : R.A.M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ABDELKrim
Nom & Prénom : OUARIT			
Date de naissance : 12 - 08 - 1959			
Adresse : LOT AL KHODAMA EL N° 87 Lissasfa Casablanca			
Tél. : 0661722705	Total des frais engagés		
DR. NAJIB MOHAMMED spécialiste en Chirurgie Générale Coeliochirurgie et Echographie lot. Saâd El Maïr Rue 1 Imm. 1 N° 2 Oulfa - Hay Hassani - Casablanca INP : 091162297 Tél : 0522 89 55 15			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 24/03/2022			
Nom et prénom du malade : Abou-HASSANE HAFIDA Age:			
<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfan			
Nature de la maladie : Epilepsie, rhinitis allergique			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Carthage** Le : **28/03/2022**

Signature de l'adhérent(e) : **Z+**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

INP: 091162297

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2022/03/21	C1		300 mvt	INP 46291160 INCI Dr. S. M. Hassan Spécialiste en Chirurgie Générale, Chirurgie et Echographie El Saad Al M'hair Rue 1 Imm. 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE L'EXTENSION Tel: 05 22 63 46 40	24.03.26	1656.45

ANALYSES - RADIographies

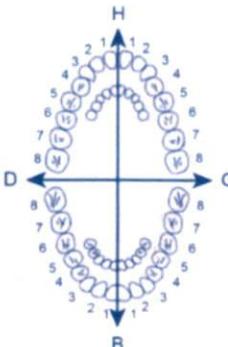
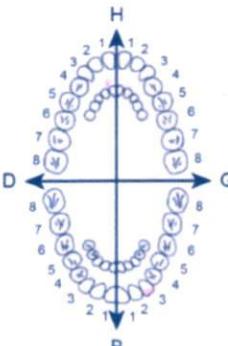
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	25533412	21423552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur Najim Mohammed

- Spécialiste en Chirurgie Générale
- Diplôme de Coeliochirurgie (Bordeaux France)
- Diplôme d'Échographie (Montpellier France)
- Diplôme d'Expertise Médicale et de Réparation des Dommages Corporels (Casablanca)



الدكتور ناجي محمد

- اختصاصي في الجراحة العامة
- دبلوم الجراحة بالمنظار (بوردو)
- دبلوم الفحص بالصدى (مونبلي)
- دبلوم الخبرة الطبية (الدار البيضاء)
- طبيب جراح سابق بالمستشفيات

3210

المستعجلات

Les Urgences
06 61 24 10 34

Casablanca, le : 24/03/2022

الدار البيضاء، في :

PPU: 149,00 DH
LOT: 645760
PER: 05/22

ORDONNANCE

Dr. NAJIM Molla
Spécialiste en Chirurgie
Coeliochirurgie et Echographie
n°. Saâd El Khair Rue
Oulfa - Hay Hassani
INP : 09116
... 522 S

LOT	212505 1
EXP	10 2025
PPV	80.10 DH

LOT	212505 1
EXP	10 2025
PPV	80.10 DH

NO - SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V : 45DH00
LOT : 21E001V
PER : 12/2023
6 118000 061816

LOT N°	213053
EXP
PPV	119DH00

LOT N°	213053
EXP
PPV	119DH00

M - ABOU HASSAINE HAFIDA
149,00
- CLAVULIN 1g 18 x 2 fois/j

40,10 X 2
+ YZALL 5mg 18 x 2 fois/j n°2

149,00 X 2
- IPOSEC 30 18 x 8 j le mardi 28/03/2022 N°

VOGALENE

1,00 +

45,00 - NOSPAPORT

18 x 3

32,10

PHARMACIE L'EXTENSIFESA

24 RUE AL HASSANI
Extensifesa

65,00 - 40,00

تجزيع مسعد الخير، شارع 24HH، زنقة 1، عمارة 1، شقة 2، الألفة، حي الحسني، الدار البيضاء
Toussetissement Saâd El Khair, Bd. HH24, Rue 1, Imm.1, Appt. 2, Oulfa, Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 05 22 89 55 45 - GSM : 06 61 24 10 34 - E-mail : najimed@menara.ma